Envoyé en préfecture le 06/05/2025

Reçu en préfecture le 06/05/2025

Publié le

ID: 079-217900562-20250414-14_04_DEL03-DE



MAIRIE 79290 BRION-PRÈS-THOUET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SÉANCE DU 14 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 14 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRION-PRÈS-THOUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DECHEREUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13 Date de convocation du conseil : 10/04/2025

Présents : MMES-MM - BÉRITAULT - DECHEREUX - DIACRE - GOURIN - LANDAIS - MORIN - MAHÉ - BREGER -

SOULARD-BAIN – PICHOT- NOGUES <u>Absents</u>: MMES-MM GRANGE

Excusés: MMES-MM

Secrétaire de séance : MME MORIN

| Nombre de | En exercice | Présents | Absents | Procuration | Votants |
|-------------|-------------|----------|---------|-------------|---------|
| Conseillers | 13 | 12 | 1 | 0 | 12 |

14_04_DEL03: TRAVAUX ECOLE « DU HAUT »

Dans le cadre de la réfection de la toiture de l'école « du haut », Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, le plan de financement suivant :

| BESOINS | | | RESSOURCES | | |
|--------------------|----------|-------------|-----------------------|-------------|--|
| | Prévu HT | | | Demandé | |
| COUVERTURE BAC | | 12 500,00 € | Fonds de concours Com | 6 250,00 € | |
| PANNEAU DE 0.80 MM | | | - Com | | |
| | | | Autofinancement | 6 250,00 € | |
| Montant HT | | 12 500,00 € | Montant HT | 12 500,00 € | |

[🔖] d'adopter le projet de la réfection de la toiture de l'école « du haut »,

- Au titre du dispositif du **Fonds de concours**, l'aide de la Communauté de Communes : 6 250,00 €



Publié le : 22/05/2025 16:03 (Europe/Paris)

Collectivité : Brion-près-Thouet

https://www.intramuros.org/brion-pres-thouet/documents_administratifs/30732

[⋄] d'approuver le plan de financement,

[🕏] d'autoriser le Maire à solliciter les subventions suivantes :

Envoyé en préfecture le 06/05/2025 Reçu en préfecture le 06/05/2025

Publié le

ID: 079-217900562-20250414-14_04_DEL03-DE

- Et au titre de l'autofinancement par la Commune à hauteur de : 6 250,00 €

DÉCISION : Accord unanime du Conseil Municipal qui autorise le Maire à effectuer les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus. Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance, Eliane MORIN

Le Maire, Thierry DECHEREUX

Publié le : 22/05/2025 16:03 (Europe/Paris)

Collectivité : Brion-près-Thouet

https://www.intramuros.org/brion-pres-thouet/documents_administratifs/30732